

## **PREAMBULE**

La Communauté Hutu Congolaise salue l'initiative d'organisation de ces assises par le Président de la République, soutenue par le Parlement, le Gouvernement, la Communauté Internationale et les autres congolais de toutes les Provinces.

La Conférence sur la paix, la Sécurité et le Développement dans les Provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu est une nouvelle occasion pour jeter les bases d'une paix durable et d'une véritable réconciliation, source de développement.

La Communauté Hutu Congolaise apporte sa modeste contribution aux dites assises à travers les points saillants ci-après : d'abord un regard rétrospectif sur l'histoire et l'apport de notre communauté au développement de la nation congolaise ensuite l'autopsie des problèmes cruciaux à la base de l'insécurité et du sous développement de notre province et enfin la proposition des pistes de solutions pratiques pour un retour rapide de la paix.

### **I. REGARD RETROSPECTIF SUR L'HISTOIRE ET L'APPORT DE LA COMMUNAUTE HUTU CONGOLAISE AU DEVELOPPEMENT DE LA R.D CONGO**

#### **I.1. De la période précoloniale**

Depuis plusieurs siècles, les Hutu étaient établis et sont présents dans l'espace géographique de cinq pays des Grands lacs à savoir : la R.D Congo, l'Uganda, le Burundi, le Rwanda et la Tanzanie.

Avec la conférence de Berlin et les conventions subséquentes sur le tracé des frontières, les Hutu Congolais se sont retrouvés confinés sur

l'espace géographique s'étendant du Lac Kivu au Lac Rwischanzige (actuel Lac Edouard). Entendez par là l'espace qui va de la ville de Goma, où se tiennent ces assises, jusqu'à Vitshumbi en passant par Nyiragongo, Rugari, Rubare, Kiwanja, Nyamilima,...

## I.2. De la période Coloniale

Une fois l'acte de Berlin adopté, les frontières conventionnelles furent tracées après plusieurs tractations.

Ainsi, dès 1914, Rutshuru fut le 1<sup>er</sup> Chef lieu du District du Kivu dépendant de la province Orientale. Le Congo n'en comptait que 4 à savoir: Kongo Kasai, Katanga, Equateur et Province Orientale. C'est ici le grand moment de comprendre que le premier chef lieu du Kivu est Rutshuru. Il fut transféré par la suite à Bukavu en 1926. Quant au territoire appelé " Territoire des Bahutu ", il fut institué par l'ordonnance d'administration générale du 28 septembre 1933 n°91/A.I.M.O ; fixant le nombre, les dénominations, les chefs-lieux et les limites des territoires du district du Kivu.

Au cours de cette période, lors de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> guerres mondiales, les Hutu Congolais constituaient le groupe le plus ciblé dans le recrutement au sein de la Force Publique après les Bangala. Leur bravoure a été attestée sous le commandement des Belges au côté des autres Congolais, notamment sur le front de Kibati situé à quelques 7Kms de là où nous nous trouvons ; sur la route Goma- Rutshuru. Ils permirent donc à la Belgique d'obtenir la gestion du Rwanda et du Burundi, anciennes colonies allemandes jusqu'en 1918.

Au cours de cette même période, la Belgique procéda à la transplantation des populations Hutu en provenance du Rwanda vers le Territoire de Masisi et dans le Bwito et même dans KALEHE à

Nyamasasa sous l'opération dénommée M.I.B , populations qui par la suite s'intégra, sans équivoque, à la nation congolaise .

Dès l'aube de l'indépendance, ils ont contribué au développement politique, social et économique de la RDC à tous égards. C'est dans ce cadre qu'ils ont participé activement, comme électeur et éligibles aux premières élections libres, démocratiques et transparentes à tous les niveaux. Un de leur digne fils, Théodomir NZAMUKWEREKA a pris activement part aux travaux de la Table Ronde politique de Bruxelles en qualité d'expert.

A la table ronde politique de Bruxelles de 1960, les Hutu congolais ont activement participé aux revendications d'accession du pays à l'indépendance en l'occurrence le célèbre MWAMI NDEZE Daniel représentant tous les chefs coutumiers du Kivu, Gervais BAHIZI représentant l'A.R.P (Alliance Rurale Progressiste), Marcel BISUKIRO du CEREAA (Centre de Regroupement Africain).

### **I.3. Après l'Indépendance**

Après l'accession du pays à l'indépendance, la communauté Hutu Congolaise produisit le tout 1<sup>er</sup> Président élu par la chambre des représentants (Députés) Mr MIDIBURO Joseph (ici présent) au cours des années 1960 ,1961 et de mars 1963 à 1965. Par la suite, François MVUYEKURE fut élu 1<sup>er</sup> Président de l'assemblée Provinciale du Kivu avec BATIBUKA Jean comme secrétaire Général de la même province.

Plus tard, Mr Marcel BISUKIRO et le Professeur SEKIMONYO WA MAGANGO, encore des Hutu Congolais ici présents seront élus présidents de l'assemblée provinciale du Kivu à Bukavu vers les années 1980 ; et actuellement, l'Assemblée Provinciale du Nord Kivu est présidé par un Hutu Congolais, Mr Léonidas BARIYANGA RUTUYE.

Au sein du premier Gouvernement, du premier ministre Patrice Emery LUMUMBA, les Hutu Congolais y étaient représentés par Marcel BISUKIRO, Ministre du commerce extérieur.

Au cours des années qui vont suivre, la communauté Hutu Congolaise va produire plusieurs ministres et autres personnalités que nous nous permettons de citer ici par ordre chronologique.

Il s'agit de :

1. MUJINYA Edmond
2. SEKABUHORO Jean
3. SEKIMONYO WA MAGANGO Côme
4. NDESHO Oswald
5. MASHAKO MAMBA Léonard
6. MASHAGIRO J. Marie
7. MIDAGU BAHATI Ernest
8. KANYANKOGOTE Prosper
9. VUNABANDI Célestin
10. HITIMANA Félicien
11. IYAMULEMYE Yvonne
12. NTIRUMENYERWA Gervais

En outre, il y a eu quelques Hutu Congolais au sein du Comité Central du MPR, Parti-Etat. Il s'agit de :

- Mwami NDEZE René
- SEKIMONYO WA MAGANGO Côme
- NDESHO Oswald

La Communauté Hutu Congolaise regrette amèrement l'assassinat (année 2001) de son ancien président, Mr RUYANGE Pierre, qui fut le 1er commissaire du district du Nord-Kivu à l'accession du pays à l'indépendance (30 juin 1960).

Aussi, il convient de signaler que le diocèse de Goma a eu comme 1<sup>er</sup> Evêque un Hutu Congolais, Monseigneur BUSIMBA MIKARARANKA Joseph en 1960.

Tout récemment, le 7ème Gouverneur de la province du Nord Kivu : Mr SERUFULI NGAYABASEKA Eugène (ici présent), et apôtre de la politique de l'auto-prise en charge est également un Hutu Congolais.

Sur le plan socio-économique, le MUHUTU congolais a joué et joue encore un rôle primordial dans la production et la commercialisation des denrées alimentaires essentiellement les haricots, le maïs, le sorgho, la pomme de terre, la banane, la viande, ainsi que des produits pérennes à exportation industrielle tels que le café, le Thé, le pyrèthre...

Dans le domaine de l'éducation, l'élite de toute la région fut formée par les instituteurs de la communauté Hutu congolaise spécialement dans les écoles primaires et secondaires de JOMBA, RUGARI, BOBANDANA, etc. Monseigneur KAJIGA Gaspard, 1<sup>er</sup> Inspecteur diocésain des écoles conventionnées catholiques, un Hutu Congolais, fut le fondateur du centre NTU transformé aujourd'hui en CICIBA (Centre International des Civilisations Bantu), et actuellement fonctionnant à Libreville au Gabon ; centre qui édita plusieurs manuels scolaires utilisés dans les écoles de la RDC. Son dictionnaire SWAHILI-FRANÇAIS reste une œuvre consultée par le monde scientifique.

Le campus du Lac oublié depuis 1959 jusqu'en 2003 n'a été réhabilité qu'à l'initiative du 7ème gouverneur, en l'occurrence, Mr. SERUFULI NGAYABASEKA Eugène. Tout le monde peut visiter cette œuvre ici à Goma.

Notre participation au développement politique, social et économique de notre pays est tellement considérable que nous ne nous sommes limités qu'à l'essentiel.

## II. LES PROBLEMES DE LA PAIX, DE LA SECURITE ET DU DEVELOPPEMENT TELS QUE VECUS PAR LES HUTU CONGOLAIS.

### II.1. Transposition des conflits politico-ethniques du Rwanda en RD Congo.

- En 1959, la chute de la monarchie Tutsi au Rwanda a eu comme conséquence l'installation des Tutsi déchus et leurs troupeaux des bovins dans les territoires du Nord Kivu notamment à IHULA, BIBWE et MATENGE.

La conquête des espaces pour l'élevage fut en défaveur des agriculteurs Nande, Hunde, Tembo, Hutu, Nyanga, qui en deviennent victimes sur le plan socio-économique jusqu'à ce jour.

- En 1994, la chute du régime Hutu au Rwanda dirigé par le Général Major Juvénal HABYARIMANA a vu à leur tour des millions des Hutu Rwandais se déverser sur le territoire congolais spécialement dans les camps de MUGUNGA, KIBUMBA, KATALE et KAHINDO. Le HCR en connaît plus que quiconque ici dans cette salle. La mauvaise gestion des réfugiés de 1959 et ceux de 1994, tous en provenance du Rwanda est une des principales causes de l'instabilité politique et de l'insécurité au Nord Kivu.
- En 1996, lorsque l'AFDL, aidée par ses alliés, amorce la conquête du Zaïre, la première opération sous l'égide des militaires Rwandais fut le démantèlement des camps des réfugiés Hutu Rwandais pourtant sous protection des Nations Unies. Ces réfugiés furent massacrés et voués à l'errance dans les forêts tropicales de la R.D Congo et d'ailleurs. C'est cela la cause de leur présence ici à l'Est du pays.

La deuxième opération porte sur le génocide dirigé contre les Hutu congolais, en ce sens que, dans le cadre de la politique de l'AFDL et alliés ou des organisations politiques contrôlant à l'époque une partie du territoire congolais, il y eut intention de détruire, en tout ou en partie, par des meurtres systématiques et à grande échelle, les Hutu du Congo.

▪ A cet effet :

- a) l'élite intellectuelle, les principaux grands notables ainsi que les grands opérateurs économiques en vue furent tués, enlevés et portés disparus. Parmi eux nous citons : le Mwami NDEZE NDABISHOBOYE, le chef SEGIHOBE, MUHOZI Stanislas, KALINDA RUKERIBUGA, KABUNGA KAPITENE, BITEGETSIMANA, Abbé Emmanuel NSEGIYUMVA, Abbé NIRERE Benoît, Sœur Colette VUNABANDI, RURIHO Augustin,....
- b) le programme du génocide s'est poursuivi par le fait qu'après l'élite intellectuelle et opérateurs économiques, les paysans Hutu Congolais ont été massacrés, comme le prouve l'existence des fosses communes de Mugogo, Bunagana, Kiringa, Rubare, Buramba,...dans le Rutshuru et Mweso, Bushanga, Nyakariba, Kagusa, Kinigi, Bitonga, Nambi, Nyabihanga, Murambi...dans le Masisi. La liste indicative des victimes et des lieux de ces fosses communes est en annexe de ce texte.
- c) Et même très récemment, sous couvert de l'opération de mixage les combattants du CNDP se sont distingués par des massacres dont l'assassinat de l'Abbé Richard BEMERIKI, Curé de la Paroisse de JOMBA, des viols, pillages, etc. occasionnant des déplacements massifs, des populations essentiellement Hutu Congolaises des territoires de Masisi et de Rutshuru.

## **II.2. La présence des groupes armés étrangers et milices nationales.**

Par manque de solution nationale aux multiples conflits, les communautés tribales du Nord Kivu recourent malheureusement aux armes et s'organisent en groupes de pression le plus souvent anticonstitutionnels et vecteurs des massacres qui renforcent la désintégration des ethnies et l'exil des populations, le recrutement forcé de mineurs et adolescents dans les écoles, la non scolarisation, les incendies des villages, les pillages, les coupures des routes, déplacements des populations ainsi que la frustration. Il s'agit du FDLR, du CNDP, de NALU, les Mai Mai, les PARECO, ...

En 1993, les Hutu Congolais ont été tués et chassés de Walikale et de Lubero par des milices armées dits " NGILIMA " essentiellement de l'ethnie Nande, après avoir été dépossédés de tous leurs biens alors qu'à Rutshuru, terroir des Hutu, toutes les autres Communautés y vivent sans être inquiétées. Jusqu'à présent, ceux-ci n'ont pu regagner ces milieux ni récupérer leurs champs. Ceci constitue un contentieux à régler.

Par ailleurs il est regrettable de constater que jusqu'à présent les armes continuent à circuler au sein des populations de notre province.

## **II.3. La discrimination (intolérance, haine tribale et exclusion).**

La haine, l'intolérance, les tracasseries dont sont victimes les cadres Hutu Congolais œuvrant dans l'administration Publique, dans les Entreprises paraétatiques et dans les ONG Internationales ont atteint leur paroxysme.

L'exclusion sélective des Hutu Congolais à des postes de responsabilité tant au niveau local, national qu'international est très inquiétante malgré l'ouverture de leur espace géographique aux autres ethnies sans xénophobie. Ils ne cessent d'être victimes de leur hospitalité.

Par ailleurs, certaines ethnies du Nord-Kivu n'hésitent pas à diaboliser les Hutu, tantôt qualifiés de disciples de la MAGRIVI (pourtant une mutuelle des agriculteurs des Virunga) tantôt d'INTERAHAMWE (en relation avec les événements du Rwanda de 1994) ou encore des BANYARWANDA pour insinuer que les Hutu congolais seraient des étrangers. Ceci est source de discrimination et d'exclusion des Hutu, donnant notamment champs libre à la communauté Nande de s'accaparer de tous les postes de responsabilité politique et dans l'Administration Publique. A titre illustratif :

- Au sein de l'actuel Gouvernement Central, les trois postes ministériels impartis à la province du Nord Kivu ont été attribués aux seuls Nande alors que les communautés Nande et Hutu Congolais sont toujours en équilibre de force sur le plan démographique.
- Dans l'Administration Publique en province, sur 44 divisions, les Hutu Congolais n'en occupent que 6, soit 13,6 % alors qu'en terme d'importance démographique, ils représentent  $\pm$  40 % de la population du Nord-Kivu après les Nande qui représentent  $\pm$  45 %.

Par ailleurs, dans la partie nord de la Province du Nord-Kivu dite " Grand Nord " (Territoire de Beni et de Lubero), presque tous les services de l'Administration Publique sont dédoublés dans le but d'empêcher les Chefs de Divisions non Nande d'exercer leur autorité sur cette partie de la Province.

Les animateurs de ces services sont tous de la Communauté Nande qui les considère comme leur chasse gardée non accessible à d'autres compatriotes. Toute personne d'une ethnie autre que Nande ne peut prétendre y exercer une quelconque activité fût-elle politique, économique, commerciale voire religieuse. Voilà une impression effective par laquelle la Province du Nord Kivu offre l'image d'une province scindée de fait.

Par contre, dans la partie sud de la Province, dans l'espace Hutu, Hunde, Tembo, Tutsi, Kumu en territoire de Rutshuru, de Nyiragongo, de Masisi, ainsi que dans la Ville de Goma tout le monde y travaille librement. Même dans le territoire de Walikale, dans l'espace Nyanga, le Nande travaille librement, alors que le Nyanga ne le fait pas aisément dans le Grand Nord. Et même cette appréhension Grand-Nord par rapport à Grand Sud, démontre à suffisance cette philosophie hégémonique.

En plus, toutes les trois villes de la Province, à savoir Goma, Butembo et Beni sont dirigées par les Nande. Sur 10 Communes, 9 sont dirigées par les Nande. Ce qui est grave et inacceptable est que récemment, même au niveau de la ville de Goma, tous les chefs de quartiers de l'ethnie Hutu se sont vus écartés, ce qui ne plaide pas non plus pour la cohabitation pacifique.

Il s'agit de BAJOJE SHIRAMBERE, SEBAZUNGU, GAKONA, SAMVURA, BAZIMAZIKI, etc.

#### **II.4. L'absence d'une armée véritablement nationale et républicaine.**

Certains éléments des FARDC, à travers l'indiscipline, le manque d'encadrement efficient et l'impunité généralisée, se rendent coupables des exactions graves vis-à-vis des populations qu'ils sont censés protéger. Ils sont parfois même à la base de l'insécurité.

De même, les Art. 185 et 189 de la Constitution en vigueur de la RDC consacrent une représentativité équitable au sein de la Police et de l'Armée. Et pourtant, les effectifs montrent que les Hutu Congolais, enrôlés massivement dans les FARDC, sont marginalisés quand il s'agit de la promotion et de l'affectation aux postes de haute responsabilité.

#### **II.5. Des relations diplomatiques avec les pays voisins.**

Les relations de la RDC avec ses voisins de la Sous Région de Grands Lacs ne sont pas au beau fixe ; ceci entretient un climat de méfiance et de suspicion dont les populations Hutu Congolaises sont les principales victimes.

#### **II.6. Le rapatriement des réfugiés Congolais et la réinsertion sociale des déplacés internes.**

Il existe des Hutu Congolais réfugiés en Uganda dans les camps de Chankwale et Nakivale. Ils sont à plus ou moins 28.000 individus. Nous notons aussi que les autres congolais sont dans les camps au Rwanda, en Tanzanie et ailleurs. C'est ici l'occasion de penser à nos frères Tutsi, Babembe, Bavira, Bafulero etc. Quant à ce que le CNDP avancerait comme préalable à la paix dans son cahier de charge, nous pensons que cette question sera heureusement résolue globalement à

l'aide des statistiques du HCR et la présence des chefs coutumiers dans la tripartite RDC - HCR - Pays d'accueil.

## **II.7. La pauvreté et le sous-développement.**

Les conditions de pauvreté dans lesquelles la population est plongée depuis plusieurs années sont aussi à la base d'une insécurité récurrente.

Ayant souffert des atrocités de la guerre durant plus de dix ans, le Nord Kivu souffre de ses lourdes pertes en vies humaines et de la destruction de ses infrastructures de base. Les populations ayant quitté leurs domiciles, se sont retrouvées dans des camps de fortune, avec entre autres conséquences le manque d'éducation scolaire pour leurs enfants.

Sur le plan strictement économique, Rutshuru et Masisi grenier jadis vanté, n'offre plus qu'un terrain de désolation. Les routes, ponts, aéroports, etc. sont en état de délabrement total, situation aggravée par l'éruption du volcan NYIRAGONGO en 2002.

Il faut déplorer que le Nord Kivu ne soit pas soutenu par les bailleurs de fond pour le financement des projets de développement en raison de l'insécurité persistante.

Somme toute, les Hutu Congolais se trouvent aujourd'hui confrontés à la problématique de l'insécurité dans la sous-région des Grands Lacs, particulièrement dans le Nord Kivu où ils constituent plus de 80 % des populations déplacées, donc victime de toutes les atrocités causées par cet état de conflit et se doivent donc une écoute particulière.

## **II.8 La destruction de l'environnement et des écosystèmes.**

On se souviendra que l'arrivée massive des réfugiés Rwandais en 1994 à l'est de la R.D Congo particulièrement au Nord Kivu a eu comme conséquence direct, la destruction de la flore et de la faune de la province.

Le parc de Virunga, patrimoine mondial et source de revenu pour les populations de la province est la 1ère victime par l'extermination des espèces rares telles les gorilles de montagne,...sans oublier la déforestation à très grande échelle des espaces verts.

## **III. LES PISTES DE SOLUTIONS**

### **III.1. Sur la transposition des conflits politico-ethniques du Rwanda en RD Congo :**

- Le problème relatif à la présence des réfugiés Rwandais en R.D Congo pourra trouver solution par :
  - La mise en place d'un couloir humanitaire sécurisé permettant un retour volontaire des réfugiés en harmonie avec les conventions y relatives ;
  - L'identification des réfugiés Rwandais qui auront pris l'option de rester en RD Congo et création des camps sécurisés pour leur protection ;
  - Une politique d'ouverture et de réconciliation nationale pouvant déboucher sur un dialogue entre les ethnies au Rwanda.
- Invitons la communauté Internationale de bien vouloir continuer à apporter sa contribution à la résolution aux problèmes de la sous-région avec toute l'objectivité possible.

### **III. 2. Sur les groupes armés étrangers et milices nationales :**

- Mettre en œuvre le communiqué conjoint de Nairobi visant à mettre un terme à l'activisme des groupes armés en RDC ;
- Tous les groupes armés nationaux sans exception doivent impérativement intégrer l'armée régulière par le processus de brassage ;
- Instituer un Tribunal Pénal International devant mener une enquête fiable et juger les présumés responsables du génocide des Hutu Congolais dans les territoires de Rutshuru, Masisi, Nyiragongo, et Goma.

### **III.3. Sur la Discrimination (intolérance, haine tribale et exclusion) ;**

- Mettre fin à la politique d'exclusion par la mise en application de tous les textes légaux et réglementaires.
- Durcir la législation contre les hommes politiques qui incitent à la haine ethnique ;
- Mettre un terme à la diabolisation de la Communauté Hutu Congolaise au niveau local, provincial, national et international ;
- Organiser le retour à Walikale et à Lubero des populations Hutu Congolaise et autres, et les rétablir dans leurs droits et la jouissance de leurs propriétés ;
- Créer des conditions sociales, économiques et culturelles susceptibles de favoriser l'intégration de toutes les composantes ethniques de la Province par une justice sociale équitable;
- Instaurer des instruments de concertation et de dialogue communautaires au niveau national, provincial et local ;

- Assurer la représentation au sein des institutions d'appui à la démocratie (CENI et CSAC) ;
- Comme la partie nord de la Province du Nord-Kivu dite " Grand Nord " a déjà entrepris le dédoublement des Divisions Provinciales surtout celles qui ne sont pas dirigées par les leurs et qu'en sus, ils veulent s'accaparer de tous les autres postes et à tous les niveaux, et dans le souci de mettre fin à cette attitude qui entretient la méfiance et constitue une source de conflits ; nous demandons aux leaders Nande (chefs coutumiers, politiciens et autres) de procéder à la sensibilisation de leur communauté à l'ouverture, à l'accueil et l'acceptation des autres tribus dans le souci de mettre fin aux visées hégémoniques déstabilisatrices de l'une et de l'autre tribu. A défaut, accepter la partition de fait de la province du Nord Kivu en deux provinces distinctes.

#### **III.4 Sur l'absence d'une armée véritablement républicaine**

- Instaurer une armée républicaine, motivée, équipée, capable de garantir la sécurité du territoire nationale, des personnes et de leurs biens.
- Que les articles 185 et 189 de la Constitution en vigueur en RDC soient scrupuleusement respectés et mis en application, en assurant une représentation équitable au niveau de hautes fonctions militaires des vaillants fils Hutu. A ce sujet, la communauté Hutu profite de l'occasion pour demander l'examen, en vue de sa réhabilitation, du cas du Colonel RUGAYI David qui serait empêché d'assurer le commandement de sa brigade pour des raisons non encore élucidées.

### **III. 5. Sur les relations diplomatiques avec les pays voisins ;**

- Rendre opérationnel les organisations d'intégration régionale et parer au déficit diplomatique de la RDC (Relancer la CEPGL).
- Favoriser la politique de bon voisinage par des contacts permanents entre la RDC, le RWANDA, l'Ouganda, le Burundi et la Tanzanie en prenant en compte la représentativité des ethnies frontalières ;
- Assurer une gestion rationnelle des flux migratoires au niveau des frontières Congolaises avec le Rwanda et l'Ouganda ;

### **III. 6. Sur le rapatriement des réfugiés Congolais et la réinsertion sociale des déplacés internes ;**

- Organiser le retour des réfugiés Congolais se trouvant en Ouganda et au Rwanda et procéder à la réinsertion des déplacés internes. Une attention particulière est sollicitée auprès du Gouvernement Congolais, de la communauté tant nationale qu'internationale, sur une intervention matérielle substantielle, susceptible de couvrir la prise en charge de ces déplacés avant leur réinsertion ;
- Nécessité pour l'Etat Congolais de trouver une réponse aux conflits fonciers lors du retour des réfugiés congolais.

### **III. 7. Sur la pauvreté et le sous développement :**

- L'éducation à Rutshuru et à Masisi étant compromise, le Gouvernement Congolais doit accepter d'assurer la gratuité de l'éducation au niveau primaire et secondaire ;
- A l'instar du plan Marshall, un fonds spécial de reconstruction devrait être alloué pour le développement socio-économique de la Province du Nord-Kivu et particulièrement dans les territoires sinistrés à savoir la ville de Goma, les territoires de Nyiragongo, de Rutshuru , de Masisi et Walikale ;
- Réhabiliter et reconstruire les infrastructures détruites (Routes, ponts, centrales hydro-électriques, aéroport, écoles, hôpitaux, radio,...).

### **III.8 Sur la destruction de l'environnement et des écosystèmes**

La Communauté Internationale doit mettre sur pied un plan de réhabilitation des sites et écosystèmes, et d'indemnisation des provinces du Nord et du Sud Kivu pour la destruction de leur environnement.

## IV. CONCLUSION

La Communauté Hutu Congolaise n'a pas la prétention d'avoir épuisé toutes les questions relatives à l'insécurité et au développement dans la Province du Nord Kivu. Elle pense néanmoins que ce cahier de charge reprend l'essentiel de ce qu'elle estime en être les principales causes et pistes de solutions.

Elle réitère son engagement à la paix, à la sécurité et au développement de toutes les communautés dans le respect mutuel des aspirations des uns et des autres. Puisque l'équilibre dans l'exercice du pouvoir est un facteur majeur de la paix et de la sécurité, il est impérieux et urgent que le gouvernement prenne les mesures de rééquilibrage dans la distribution du pouvoir politique et administrative pour favoriser la compénétration des ethnies. Autrement, il en résultera des frustrations dont la mauvaise gestion pourra conduire à la demande de partition de la province du Nord Kivu en deux provinces distinctes.

La R.D Congo a longtemps souffert des conflits Inter ethniques du Rwanda dont la conséquence a toujours été le déversement d'une partie de sa population dans les territoires de l'Est. La communauté Internationale devrait s'impliquer dans la résolution de ces conflits en encourageant une politique d'ouverture pouvant déboucher sur un dialogue entre ethnies au Rwanda.

S'agissant de la différence identitaire, elle devrait plutôt constituer une richesse culturelle et sociale au lieu d'être une source de division.

Quant aux difficultés de développement économique et d'approvisionnement en matière première, le processus de la

mondialisation offre des opportunités aux grandes comme aux petites entreprises d'avoir accès aux ressources sans recourir nécessairement aux armes.

Aussi, compte tenu de tous les problèmes évoqués ci haut qui ont eu pour conséquences des tueries, des viols et la paupérisation de la population du Nord-Kivu, il est recommandé au Gouvernement Congolais et à la Communauté internationale de mettre sur pied un fond spécial de reconstruction pour le développement socio-économique du Nord-Kivu. Il en est de même de la mise sur pied d'un Tribunal Pénal International pour la RDC.

Enfin, il importe de mettre en œuvre un mécanisme de suivi des résolutions issues de ce forum.

Puisse la Conférence sur la paix, la Sécurité et le Développement dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu être porteuse d'une nouvelle dynamique de paix et de prospérité dans ces deux Provinces.

Fait à Goma, le 09 janvier 2008

**Pour la Communauté Hutu Congolaise**

**Alexis NDALIHORANYE**

**Pontien SERUGENDO**

Porte Parole

Président.